

FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

GUIDE DU THESARD

Janvier 2018

Vous vous préparez à soutenir une thèse conduisant au diplôme d'Etat de docteur en médecine¹.

A tous égards, la valorisation de ce travail est indispensable.

Votre thèse doit être *aisément repérable*, c'est-à-dire être signalée de manière rigoureuse dans les instruments documentaires disponibles. Toutes les thèses de santé sont signalées dans le SUDOC (voir p.2) depuis 1983.

Votre thèse doit être accessible, c'est-à-dire qu'elle doit pouvoir être consultée.

Vous êtes tenu à certaines obligations de caractère réglementaire. Votre participation active aux opérations de dépôt et de signalement est le meilleur gage d'une valorisation efficace de votre travail.

Le service de scolarité 3^e cycle de votre université est en mesure de vous renseigner sur les modalités de dépôt.

L'objectif de ce guide est de vous recommander un modèle de présentation à suivre lors de sa rédaction, puis de vous aider, lors de son dépôt, à remplir le formulaire d'enregistrement de thèse soutenue.

¹ Décret n° 2004-67 du 16 janvier 2004 relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales. Consultable en ligne sur LegiFrance : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000781658&dateTexte=&categorieLien=id>

Recherches bibliographiques :

Pour vous guider dans vos recherches des rendez-vous de formation personnalisée individuelle ou collective avec un bibliothécaire sont possibles à la bibliothèque de la Pitié Salpêtrière et/ou Saint-Antoine.

Contact rendez-vous personnalisés :

Isabelle POISOT, responsable de la bibliothèque Saint-Antoine

isabelle.poisot@sorbonne-universite.fr

Tel : 01 40 01 13 92

Les grands repères de la documentation sont :

LIVRES, THESES :

Le catalogue national de l'enseignement supérieur, le SUDOC (www.sudoc.abes.fr) référence toutes les thèses, livres, mémoires et documents possédés par les bibliothèques universitaires et centre de l'enseignement supérieur français. Vous pouvez faire venir des documents repérés dans le SUDOC en sollicitant dans une bibliothèque un prêt entre bibliothèques.

ARTICLES :

La base MEDLINE, interrogeable par PubMed. Un accès vers le texte intégral à partir de Pubmed est possible. Voir notre guide en ligne : <https://paris-sorbonne.libguides.com/PubMed>

D'autres bases en santé et bases plus spécialisées sont disponibles, et peuvent être présentées par des bibliothécaires (cf supra).

Guide sur la conduite d'une thèse d'exercice de médecine :

Maisonneuve, Hervé. *Guide pratique du thésard*. Paris, France: Éd. scientifiques L & C Sanofi Aventis, 2010.

Version consolidée de 2012 consultable en ligne : www.tinyurl.com/GuideDuThesard

AVANT LA SOUTENANCE : que faire ?

1.- Présenter le document selon les règles

Les **recommandations** qui suivent ont pour but de spécifier et compléter les directives de la norme AFNOR Z 41006 pour la présentation des thèses en vue de faciliter leur lisibilité, leur identification et leur diffusion.

1.1 - Le papier

Son opacité est primordiale pour la qualité de la reprographie.
Tout grammage inférieur au grammage d'usage courant (80g) doit être évité.

1.2 – Format et présentation

Le texte doit être saisi sur traitement de texte. Le format imposé pour le texte et recommandé pour les illustrations est le format A4 (210 x 297 mm).

Afin d'assurer une bonne impression de la thèse, il est recommandé de :

- justifier le texte
- choisir un caractère de bonne lisibilité d'une taille suffisante : 12 points en moyenne
- saisir le texte avec un interligne double
- laisser une marge de 2,5 cm à gauche et à droite, 1,5 cm minimum en haut, 2 cm minimum en bas
- ne pas utiliser de spirale** pour relier la thèse.
- utiliser une imprimante avec suffisamment d'encre, de couleur noire, afin d'obtenir une clarté et une lisibilité des lettres.
- chaque thèse doit comporter en outre la liste des professeurs de la Faculté de Médecine (à inclure après les dédicaces). La demander au service de scolarité des thèses.

1.3 – Couverture et page de titre

La couverture, dessus et dessous, doit être de couleur claire pour permettre sa reprographie. La première de couverture reproduit la page de titre. Elle doit mentionner, outre le titre de la thèse, le nom de l'université et celui de la Faculté.
Prévoir un emplacement pour l'année et pour le numéro qui sera attribué à la thèse. Le type de doctorat doit être précisé (doctorat de l'université, doctorat en médecine...) ainsi que la spécialité, le nom de l'auteur, le nom du directeur de la thèse, le nom du Président.

La disposition ci-après est recommandée.

SORBONNE UNIVERSITÉ

FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITÉ

ANNEE 20

THESE

N°

**PRESENTEE POUR LE DIPLOME
DE DOCTEUR EN MEDECINE
Diplôme d'Etat**

SPECIALITE :

PAR

M

NE(E) LE

à

PRESENTEE ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT LE

TITRE

DIRECTEUR DE THESE : NOM Prénom

PRESIDENT DE THESE : NOM Prénom

Le dos ou quatrième de couverture doit reproduire le résumé et indiquer les mots clés.
Le résumé doit comporter au maximum 1700 caractères, espaces compris (environ 10 lignes avec une police de 10). Il doit être précis, significatif.
La disposition ci-dessous est recommandée :

RESUME :

MOTS-CLES :

1.4 – Graphiques, tableaux, diagrammes, cartes

Les symboles (par exemple, chiffres ou lettres romaines dans les diagrammes) ou les tracés au trait (par exemple, pointillés ou croisillons en cartographie) sont les modes d'illustration qui ressortiront le mieux.

1.5 – Pages surdimensionnées

Il peut arriver que les cartes, tableaux, graphiques etc. soient supérieurs au format A4. Le surdimensionnement complique considérablement la reprographie. Si vous ne pouvez l'éviter, en procédant par exemple à une réduction par photocopie, veillez à ce que ce type de document soit parfaitement plié.

1.6 – Photographies

Aucune photographie issue d'un document soumis à copyright ne peut être reproduite sans l'autorisation des ayants-droit.

Dans toute la mesure du possible, les documents photographiques doivent être nettement contrastés. Les photographies en couleurs doivent être de bonne qualité.

1.7 – Nom de l'auteur

C'est le nom sous lequel sera signalée la thèse ; il ne doit pas varier car il est une clé d'accès dans les catalogues. Pour les femmes mariées, la règle administrative veut que soit utilisé d'abord le nom patronymique, suivi éventuellement du nom de femme mariée. Les mentions " épouse " ou " née " ne doivent pas être utilisées.

Vérifier également qu'il n'y a pas de confusion possible entre les nom et prénom de l'auteur, en particulier dans le cas de noms étrangers. *Le prénom sera tapé en minuscules.*

1.8 – Titre de la thèse

Une thèse est d'autant mieux diffusée qu'elle est aisément repérable. *Il est important que le titre apporte une information précise et pertinente.* Chaque mot significatif du titre est indexé et interrogeable dans les catalogues.

1.9 – Avant-propos et remerciements

Ils sont disposés sur la page suivant celle du titre.

1.10 – Table des matières

La table des matières est la liste des titres de chapitres (divisions et subdivisions avec leur numéro), accompagnés de leurs numéros de page. La liste des documents placés en annexe à la thèse doit être donnée à la fin de la table des matières.

La table des matières est placée en début de document, après la page de titre et les remerciements.

Quand la thèse regroupe un ensemble de documents, la liste doit en être donnée, qui se substitue à la table des matières.

1.11 – Notes

Les notes explicatives sont données en bas de page concernée.

Les citations, les publications citées et les notes sont identifiées par un numéro placé en indice au-dessus de la ligne, ou placé sur la ligne entre parenthèses après le nom, mot ou phrase qu'il concerne. Ce numéro renvoie à la "Bibliographie" placée après le corps du texte.

1.12 – Numérotation des pages

La pagination doit être continue et commencer dès la page de titre.

1.13 – Annexes

Des documents utilisés pour la rédaction peuvent être proposés en annexe, tels une édition de texte, un protocole d'enquête, un résumé d'expérience ...

En faire une liste en table des matières.

1.14 – Bibliographie

Les documents cités dans le corps du texte ou donnés comme information bibliographique supplémentaire sont énumérés et numérotés dans une liste dite " Bibliographie".

Le nombre de références bibliographiques doit être reporté sur la première page du *Formulaire d'enregistrement de thèse soutenue*.

Cette bibliographie est placée après le texte principal et avant les annexes. Elle est rédigée selon des indications précises données ci-après.

La description de la bibliographie doit permettre au lecteur de retrouver le document signalé. La présentation et la ponctuation peuvent varier selon les disciplines, mais l'ensemble doit être cohérent, précis, lisible. Chaque élément doit être nettement séparé de l'élément suivant (par un point ou un tiret...). La même présentation doit être suivie tout au long de la publication.

Classement des références

On peut classer les références par ordre alphabétique des noms d'auteur, ou du titre lorsque la publication est anonyme ou collective (plus de 3 auteurs) ; on peut également les classer par ordre d'apparition dans le texte (numérotation, avec renvoi, depuis le texte vers la bibliographie).

Rédaction des références

Les indications données ci-après pour la rédaction des références ont pour but de rappeler les éléments importants d'une citation et proposent un ordre cohérent. Elles ne constituent pas une norme.

Voici quelques exemples types donnés à titre indicatif.

Pour les cas complexes, se référer à la norme AFNOR Z 44-005, *Références bibliographiques, contenu, forme et structure*. ainsi que pour davantage les références sous format électronique à la norme AFNOR Z 44-005-2 *Information et documentation. Références bibliographiques. Partie 2 : Documents électroniques, documents complets ou parties de documents*. (hors prépublications)

Le site de l'INSA de Lyon présente les différents types de documents et la mise en forme ainsi que les éléments à faire figurer : <http://referencesbibliographiques.insa-lyon.fr/rediger-des-references>

Les logiciels de gestion de bibliographies comme Zotero, Endnote ou Mendeley vous permettent d'intégrer automatiquement les références mises en forme automatiquement (des formations sur Zotero sont possibles à la bibliothèque).

Remarques générales :

Il n'est pas obligatoire d'aller à la ligne entre les éléments de la citation.

Il importe de donner une référence aussi complète que possible, mais tous les éléments de la description ne peuvent pas toujours être renseignés.

Articles de périodiques

Ordre des éléments de la citation :

NOM², Prénom³

Titre de l'article

Titre de la revue⁴, Année, tome, n° du fasc.

pages⁵

[pour les versions électroniques rajouter : Disponible sur : URL (date de consultation)]

Exemples :

WEAVER, William. The collectors : command performances. *Architectural Digest*, december 1985, vol. 42, n° 12, p. 126-133.

[Disponible sur : <http://www.sciencenews.org/20010106/fob5.asp> (consulté le 31.01.2001)]

WELCH Elizabeth, ZABALETA Ignacio, FOJACO Rita, *et al.* Aneurysm of the right ventricular outflow tract : a complication of aorta-main pulmonary (central) shunt. *Pediatr. Cardiol.*, 1991, 12, 4, p. 229-232

Exemple d'un article tiré de l'Encyclopédie Médico-Chirurgicale :

² Lorsqu'il y a plus de 3 noms, on peut se contenter d'indiquer les 3 premiers.

Lorsqu'un ou plusieurs noms sont omis, on ajoute après le dernier *et al.* (*et alii*) (Norme AFNOR Z 44 005).

³ Le prénom en entier ou l'initiale du prénom, si cela n'entraîne pas de confusion quant à l'identité de la personne.

⁴ On évitera les titres abrégés ; sinon, on se conformera aux abréviations normalisées. Voir *Liste d'abréviations de mots de titre*, publiée par ISSN International, en 2003.

⁵ Première et dernière pages précédées ou non de p. ; p. 12 : seulement la page 12 ; p. 112-115 : des pages 112 à 115 ; 312 p : document de 312 pages.

CHEVALIER Th., MIGNON M. Motricité de l'estomac et de l'intestin grêle. *Encycl. Méd. Chir.*, Gastro-entérologie, 1, 9000-A20, 1988, 6 p.

Ouvrages, chapitre d'un ouvrage collectif

Ordre des éléments de la citation :

NOM, Prénom

Titre de l'ouvrage. Nième Edition.

Ville d'édition : éditeur, année d'édition, nombre de vol., nombre de pages. (Nom de la collection ; n° de la collection)

Exemples :

□ *ouvrage ayant plusieurs auteurs*

JUNGERS Paul, DAUDON Michel, LE DUC Alain. *Lithiase urinaire*. Paris : Flammarion, 1989, 590 p.

LEFEBVRE E., POURCELOT L. *Echographie musculo-tendineuse*. 2^e éd. Paris : Masson, 1991, 133 p. (Collection d'imagerie radiologique)

□ *ouvrage collectif*

Cancers de l'enfant / éd. par Jean LEMERLE. Paris : Flammarion, 1989, 676 p. (Encyclopédie des cancers, 3)

□ *citation d'un chapitre d'un ouvrage collectif*

OPPENHEIM, D. L'Enfant, son cancer, ses parents, ses soignants. *Cancers de l'enfant* / éd. par Jean LEMERLE. Paris : Flammarion, 1989, p. 218-231. (Encyclopédie des cancers)

□ *collectivités auteurs*

ORDRE NATIONAL DES MEDECINS. *Guide d'exercice professionnel à l'usage des médecins*. 15^e éd. Paris : Masson, 1988, 2 vol., 1515 p.

Congrès

Ordre des éléments de la citation :

INTITULE DU CONGRES (N° de la session ; Année de la session ; Lieu du congrès).

Titre du congrès.

Ville d'édition : Editeur, Année d'édition.- pages.

Exemples :

□ *Congrès paraissant sous forme d'ouvrage*

□ *Réunion d'une association*

ASSOCIATION MONDIALE DE PSYCHIATRIE ET DE PSYCHOLOGIE LEGALE. Congrès international (1 : 1988 : Paris). Paris : Expansion scientifique française, 1991, 432 p.

□ *Congrès avec un nom particulier*

CONGRES FRANCOPHONE DE NEUROGERIATRIE ET DE GERONTO-PSYCHIATRIE (9 : 1990 : Paris). *Actualités en neurogériatrie.../actes réunis par J. BILLE*. Marseille : Solal, 1991, 235 p.

□ *Congrès, séminaires... sans nom particulier*
L'ALIMENTATION DES FEMMES ENCEINTES : colloque international, Paris,
Maison de la chimie, 28 février 1986 / ed. Jean REY, Emile PAPIERNIK. Paris :
CIDL, 1986, 181 p.

□ *Congrès paraissant dans une revue*

□ *Réunion d'une association*
SOCIETE FRANCAISE D'HEMATOLOGIE : congrès (11 : 1991 : Lyon), *Nouv. Rev.Fr. Hématol*,
1991, 33,2, p. 55-222.

□ *Congrès avec un nom particulier*
JOURNEE DE PATHOLOGIE INFECTIEUSE PEDIATRIQUE (8 : 1991 : Paris), Les
diarrhées infectieuses de l'enfant, *Med. Mal Infect.*, 1991, 21, n° spécial octobre,
555-623 hors-série, p. 6-108

□ *Congrès, séminaires... sans nom particulier*
ANTIBIOTHERAPIE ORALE DES INFECTIONS RESPIRATOIRES ACQUISES
EN VILLE ; PLACE DU CEFUROXIME AXETIL : symposium (1991 : Paris),
Med. Mal Infect., 1991, 21, hors-série, p. 6-108

Thèses

Ordre des éléments de la citation :

NOM, Prénom

Titre de la thèse. - Nombre de pages

Th. ou Th. d'exercice (s'il s'agit d'une thèse d'exercice) : Discipline : Ville : Année ;
n°

Exemple :

GOUDOT, Benoit

*L'Arthroscopie du poignet. Indications diagnostiques et thérapeutiques. A propos de
65 cas.* Th : Méd. : Nancy I : 1991, 352 p.

Pour Paris, préciser le CHU éventuellement

Th : Méd. : Paris 5, Cochin-Port Royal : 1990.

Pour les **brevets**, voir *Norme AFNOR Z 44-005*, § 7.12.

2. – Remplir correctement le formulaire d'enregistrement

Le bordereau d'enregistrement de la thèse d'exercice doit être [téléchargé](#) sur le site de
l'[ABES](#) avant d'être imprimé en deux exemplaires.

2.1 – Page 1 du formulaire

NOM DE L'AUTEUR

Il doit être identique à celui qui figure sur la page de titre de la thèse ; les femmes mariées indiquent leur nom de jeune fille, suivi éventuellement de leur nom de femme mariée. Les mentions "épouse..." ou "née..." ne doivent pas être utilisées (voir § 1.7).

ADRESSE PERSONNELLE. (Laboratoire de rattachement : inutile en Médecine)

DATE DE SOUTENANCE

Indiquer le jour, mois et année.

DIRECTEUR DE THESE

Inscrire nom et prénom. S'il y a deux directeurs, indiquer les deux. (ne pas indiquer ici le nom du Président).

TYPE DE DOCTORAT

Cocher le code correspondant :

7 : Thèse d'exercice ; concerne les thèses de médecine

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Indiquer le nombre de volumes

Indiquer le nombre total de pages (s'il y a plusieurs volumes, additionner les pages de tous les volumes).

Indiquer le nombre de références bibliographiques (cf. § 1 ;14).

TITRE DE LA THESE EN FRANÇAIS

Attention au nombre limité de caractères (maximum 4 lignes)

2.2 – Page 2 du formulaire

RESUME DE LA THESE EN FRANÇAIS

Attention au nombre limité de caractères (1700, espaces compris) au-delà duquel il y a coupure automatique. Le résumé doit être précis et significatif.

Résumé en anglais : inutile en médecine

TITRE DE LA THESE EN ANGLAIS

Attention au nombre limité de caractères (maximum 4 lignes)

2.3 – Page 3 du formulaire

PROPOSITION DE MOTS CLES

Ils sont proposés par l'étudiant et faciliteront l'indexation de la thèse par la bibliothèque.

Le formulaire de soutenance doit être imprimé et déposé à la scolarité des Cordeliers :

Scolarité de Cordeliers

Bât. H RdC

15 rue de l'école de médecine

75006 Paris

Ouvert au public de 13h à 16h uniquement

Tél. : 01 44 27 45 57

Avec un exemplaire de votre thèse non reliée, ainsi que la page de titre et la conclusion signée en deux exemplaires par votre président de jury.

Lorsque vous irez déposer ces documents à la scolarité, vous recevrez la fin de votre numéro national d'identification qui commence par **Année SORU M** (médecine générale) ou **Z** (spécialités).

Ce numéro complet sera à reporter sur la page de couverture en haut à droite des exemplaires définitifs quand vous aurez le permis d'imprimer.

Le permis d'imprimer sera délivré par la scolarité une semaine après le dépôt, vous pourrez ensuite imprimer les exemplaires définitifs du jury (à acheminer vous-même), ainsi que deux exemplaires bibliothèque à déposer à la scolarité.

L'AUTEUR DATE ET SIGNE

AUTORISATION DE REPRODUCTION

Elle est donnée par le jury.

2.4 – Page 4 du formulaire

Cette page n'est plus à renseigner.

Après la soutenance : que devient la thèse ?

- Un exemplaire est transmis à la Bibliothèque universitaire par le Service des thèses (thèses de médecine générale à Saint-Antoine, thèses des autres spécialités à la Pitié) : il pourra être communiqué sur place ou par le prêt entre bibliothèques. Le second est envoyé à la Bibliothèque Interuniversitaire de Santé (BIU Santé).
- La thèse est référencée dans le catalogue de Sorbonne Université et dans le catalogue SUDOC.
- Les thèses de médecine ne sont pas actuellement concernées par les projets de numérisation.